

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2008

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE PRODUITS DOPANTS - (n° 773)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 18**

présenté par
M. Depierre, rapporteur au nom
de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 11

Dans cet article, après le mot :

« remplacé »,

insérer les mots :

« , par deux fois, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : il y a deux occurrences du terme « fonctionnaires » dans l'article L. 232-11 du code du sport.